

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal
du mardi 7 février 2017 à 19 h 00

Présents : M. & Mme LE CHAPPELLIER, BLANC, DARDENNES, ARLAT, CLOUET, DEAN, DELARUELLE, FURST, GUILLIOT, MELOTTE, POLLET, TISNE, DAUCHELLE, DELAFALIZE, PERDU

Absents excusés : M. & Mme BLANCHARD, JEANDEL, SCHAMBERT, UTH

Pouvoir : M. BLANCHARD qui a donné pouvoir à Mme LE CHAPPELLIER
Mme JEANDEL qui a donné pouvoir à Mme CLOUET
M. SCHAMBERT qui a donné pouvoir à M. DARDENNES
Mme UTH qui a donné pouvoir à Mme ARLAT

Monsieur DARDENNES a été élu secrétaire.

Présents sur 19 : 15

Votants : 19

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que Madame le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Madame le Receveur Municipal et qui correspond aux écritures de la comptabilité administrative de la commune de Le Meux.

Décide que les opérations effectuées par le Comptable au titre de l'exercice 2016 pour le budget principal sont définitivement arrêtées aux chiffres présentés.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BLANC, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Evelyne LE CHAPPELLIER, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2016 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	532 330,98 €	1 364 653,35 €
Recettes	1 231 233,92 €	2 103 261,78 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE	698 902,94 €	738 608,43 €
Déficit et Excédent 2015 reportés	- 416 685,72 €	1 030 161,56 €
RESULTAT NET DE CLOTURE	282 217,22 €	1 768 769,99 €
EXCEDENT GLOBAL		2 050 987,21 €

2. Constate que le besoin de Financement de la Section d'Investissement pour l'année 2017 s'établit comme suit :

Excédent de clôture 2016 en investissement	282 217,22 €
Restes à réaliser investissement	
Dépense en 2016	469 559,00 €
Recettes en 2016	3 264,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	184 077,78 €
Excédent net global de la section de fonctionnement	1 584 692,21 €

3. Précise que l'excédent brut de clôture s'élève donc à **+ 2 050 987,21 €**

4. Précise que l'excédent net de clôture s'élève donc à **+ 1 584 692,21 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

- | | | |
|---|-------|----------------|
| 1. à l'apurement du besoin de financement de la section d'Investissement C/1068 | | 184 077,78 € |
| 2. le solde disponible en report à nouveau | C/002 | 1 584 692,21 € |

FINANCES AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017 (MODIFICATION)

Madame le Maire expose que l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée autorise le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget primitif, des dépenses nouvelles imputables à l'exercice en cours, le montant des crédits susceptibles d'être ainsi engagés étant limité, en section de fonctionnement, à celui des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater par anticipation de telles dépenses, mais dans une limite fixée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette. Les délibérations prises à ce titre doivent préciser l'affectation des dépenses autorisées et leur montant.

Considérant que les crédits d'investissements inscrits pour l'exercice 2016 (Compte 20, 21, 23 et 27) représentaient un montant global de 2 146 217,00 € et que l'enveloppe (25%) des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2017, s'élèvent à 536 554 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE en application de l'article 7 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, d'autoriser Madame le Maire à engager et mandater par anticipation, avant le vote du budget primitif 2017 les dépenses suivantes :

OPER.	Article	INTITULE	MONTANT
24	2183	Matériel administratif	5 000,00
24	2184	Matériel administratif	5 000,00
27	2183	Matériel Scolaire	5 000,00
27	2184	Matériel Scolaire	5 000,00
28	21571	Matériel roulant	5 000,00
28	2184	Matériel divers	10 000,00
65	2313	Groupe Scolaire	30 000,00
67	2111	Terrains Nus	145 000,00
73	2031	Espaces publics	45 000,00
73	2315	Espaces publics	30 000,00
94	2313	Mairie Travaux	25 000,00
95	2315	Chemins communaux	90 000,00
102	2313	Logement Rue Bazin	100 000,00

TOTAL : 500 000,00 €

COMPTE RENDU DES DECISIONS PAR DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Néant

Le 8 janvier 2017

Le Maire

Evelyne LE CHAPPELLIER